Budget 2023 : des défis et de grands projets

AVENIR Le 13 avril dernier, le budget 2023 a été adopté par le Conseil municipal. Un budget qui confirme la bonne santé des finances vincennoises et permet, avec sécurité, des investissements d'ampleur pour le futur de la ville.

ette année encore, le budget municipal a été élaboré dans une période de forte instabilité, internationale comme nationale, sur fond de défis économiques, sociaux et environnementaux d'ampleur. La Ville a voté « un budget courageux, et même audacieux, malgré

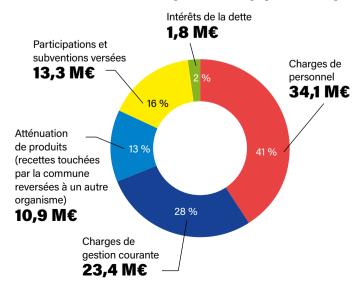
« Grâce à la bonne gestion des finances communales, Vincennes a la capacité de réagir face aux défis nouveaux qui se présentent et d'investir pour l'avenir. » ce contexte troublé, souligne Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes. L'équilibre auquel nous parvenons conforte la méthode de gestion qui a toujours été la nôtre. Une gestion saine et raisonnée des finances locales qui permet des investissements d'importance pour l'avenir des Vincennoises et des Vincennois ». Ces investissements

s'inscrivent dans la poursuite et l'intensification d'actions concrètes en faveur du renforcement de la fluidité des circulations, la nécessaire sobriété énergétique, l'environnement, la culture ou encore la solidarité. Et ce au bénéfice de tous les quartiers de la ville. Les Plans Inclusion et Han-

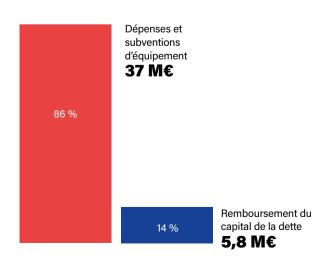


dicaps, Vélo et mobilités douces, et le Pacte éco-citoyen, élaborés en début de mandat, offrent un cadre à nombre de ces arbitrages. Cette année verra aussi l'achèvement du complexe sportif attenant au nouveau lycée à sections internationales que construit la Région Île-de-France, ainsi que le début de la rénovation complète et attendue du centre culturel et sportif Georges-Pompidou. Ces orientations budgétaires ambitieuses n'obèrent pas l'avenir des finances de la Ville, qui demeurent stables malgré l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie, maintenant le cap en matière de modération des dépenses de fonctionnement. Et ce notamment grâce à l'effort collectif de recherche d'économies et de sobriété énergétique. C'est aussi grâce à une rigueur financière reconnue de longue date que Vincennes peut faire le choix de miser sur l'avenir plutôt que de céder aux sirènes de l'inquiétude et renoncer à la moindre dépense. « Chaque euro bien investi aujourd'hui est la promesse d'un succès futur », souligne Charlotte Libert-Albanel. Un avenir entièrement pensé au service des habitants, des générations futures, de la préservation du patrimoine de la Ville et du bien-être quotidien de tous. ■ CB/LM

Les dépenses réelles de fonctionnement (83,5 M€) (+4,7 %)

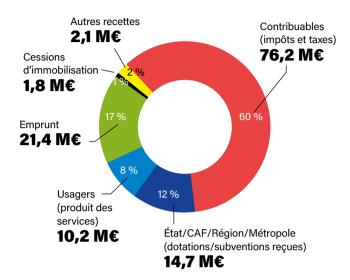


Les dépenses réelles d'investissement (42,8 M€) :

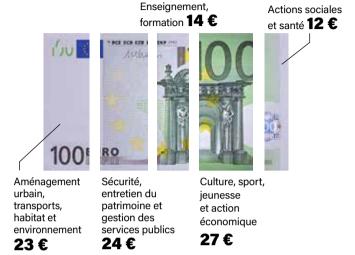


Budget 2023 : 126,3 M€ (en mouvement réels)

Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement (126,3 M€)



Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur 100 € dépensés



Des finances saines au service de tous



Des dépenses de fonctionnement maîtrisées avec une augmentation

de **4,7 %**,

plus faible que l'inflation.



0 € d'augmentation

des dépenses de gestion courante (hors augmentation du coût de l'énergie).



- 10 % de consommation d'énergie

grâce au plan de sobriété engagé par les services municipaux pour réduire les consommations de gaz et d'électricité.



Vincennes solidaire, avec une augmentation de la contribution versée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).



1 442 €/hab/an

Vincennes offre un **haut niveau de services aux habitants**, avec un niveau de dépenses de fonctionnement supérieur à la moyenne des villes de même strate (1 342 €/hab/an).

+94%

Les dépenses d'équipement sont de 625 €/ hab, soit 94 % de plus que les communes de même strate (322 €/hab en moyenne). C'est la preuve d'une ville qui investit **pour le bienvivre à Vincennes, aujourd'hui et demain**.



1 228 €/hab

Vincennes

1360 €/hab

Villes de même strate (moyenne)

L'encours de la dette par habitant est inférieur de 9,7 % à Vincennes comparé aux villes de même strate. Des finances saines qui permettent à la Ville d'emprunter pour accélérer encore la mise en œuvre des différents projets décidés, notamment via les plans (Éco citoyen, Vélo, Handicap...).



14 % du budget épargné,

permettant des investissements importants.

37 ME de dépenses d'investissement

(hors remboursement de la dette et opérations comptables). Vincennes construit activement la ville de demain.



0 €

Pas de prélèvement sur les recettes

fiscales au titre du non-respect de l'article 55 de la loi SRU. Vincennes a versé par ailleurs

2,7 M€ d'aide aux bailleurs sociaux.

.....

14 ans

Cela fait 14 ans que Vincennes se voit exonérée de sanctions au titre de la loi SRU. l'État reconnaissant l'effort fourni.

QUESTIONS-RÉPONSES

L'endettement : un levier d'investissement



Pourquoi avoir recours à l'emprunt?

Si le produit des impôts, taxes, dotations ou encore subventions constitue des recettes importantes pour la Ville, il ne suffit pas à couvrir la totalité des investissements nécessaires à la construction, l'entretien et la modernisation des équipements, services, bâtiments et voiries vincennoises. Comme toutes les communes, Vincennes a donc recours à l'emprunt. Il est impor-

tant de rappeler qu'à la différence de l'État, **une ville ne peut emprunter que pour financer des investissements**, et pas ses dépenses de fonctionnement.

Emprunter est-il problématique pour la Ville?

Non. Un emprunt permet d'étaler sur plusieurs années le paiement d'un équipement qui servira à plusieurs générations et ainsi ne pas faire supporter la totalité de la dépense aux habitants vivant à Vincennes au moment de sa construction. Une vue de long terme que l'on peut considérer comme vertueuse. Mais tout dépend aussi du type de dette contractée et de sa gestion. À Vincennes, **100 % de l'encours de la dette est classé A1** selon la grille de classification Gissler (introduite par la Charte de bonne conduite signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales). Autant dire que les finances vincennoises en la matière sont saines et stables.

Vincennes est-elle impactée par la hausse des taux ?

En partie seulement, car seul un tiers de la dette est constitué de taux variables. Par sécurité, la dette de la commune a été contractée auprès de dix établissements bancaires, conformément à une stratégie de diversification et pour obtenir les meilleures conditions de financement. Cette situation a permis de **limiter à Vincennes l'impact de la remontée des taux**, avec une élévation du taux moyen qui s'établit à 2,4 % contre 1,96 % l'année passée.

La Ville est-elle plus ou moins endettée que les autres communes françaises ?

C'est la capacité de désendettement qui matérialise le mieux l'impact de la dette sur une commune. Et en la matière, Vincennes présente une **très bonne capacité de désendet-tement, à 3,6 années en 2022** quand la moyenne nationale pour les communes de la strate (50 000 à 100 000 habitants) est de 6.1 ans.

Un autre marqueur positif est l'encours consolidé par habitant, 1 228 € au 31 décembre 2022, ratio situé sous la moyenne des villes de même strate (1 360 € par habitant). En bref, Vincennes présente une excellente santé financière, gage de sécurité et de capacité d'investissement pour l'avenir!

La culture, le sport et la solidarité :

toujours des priorités

Pas question de rogner sur ces trois axes d'importance malgré les défis posés par l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie. Car justement, ces deux facteurs pèsent d'abord sur les plus fragiles. Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, insiste : « Ce nouveau budget n'oublie pas les plus fragiles : nous continuons activement notre politique de construction de logements sociaux et développons les possibilités de soutien aux plus précaires à travers les nombreuses aides que peut donner le CCAS. » Les aides aux associations sont par ailleurs maintenues. « Leur action est essentielle à la vie vincennoise et au lien social qui nous unit et auquel nous sommes tant attachés », ajoute le maire. L'action culturelle et événementielle municipale conserve par ailleurs les moyens de maintenir son intensité, si chère au cœur des Vincennois.

Impôts locaux : des taux de fiscalité inchangés

Cette année, la taxe d'habitation disparaît pour tous les foyers. Si le conseil municipal maintient inchangés les taux des taxes foncières, leurs bases évoluent du fait de leur indexation sur l'inflation.

Taxe d'habitation

Désormais, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est en revanche touiours due : le taux reste stable à 22.52 %.

EN RÉSUMÉ

VINCENNES

O % Depuis la suppression par l'État de la taxe d'habitation du panier de ressources des communes. la taxe sur le foncier bâti constitue la seule recette fiscale dont la Ville peut modifier le taux. En 2023, Vincennes a décidé de ne pas augmenter sa part du taux de la taxe foncière des Vincennois, qui reste le même qu'en 2020.

Taxe foncière

Les bases de la taxe foncière sont revalorisées chaque année par la loi, de façon forfaitaire, en tenant compte de l'évolution des prix constatée l'année précédente. Cette revalorisation, de 7,1 % contre 3,4 % l'an dernier, connaît sa plus forte augmentation depuis 1986. C'est pourquoi les contribuables verront une progression de leur taxe foncière, augmentation mécanique décidée au niveau national, alors que la Ville a maintenu son taux inchangé à 34,18 %.

Toutefois, l'État augmente les bases de 7,1 % en 2023, conformément à la loi de finances votée au Parlement, qui calcule cette revalorisation à partir de l'indice des prix à la consommation, entre les mois de novembre 2021 et 2022. Si cette taxe augmente cela n'est donc pas du fait de la mairie.

Inflation et énergies : un impact réel et des économies



Sans surprise, l'inflation impacte certains postes de dépenses : énergie, transports de personnes, frais d'assurances multirisques, fournitures d'entretien... Le budget a été élaboré sur la base d'une inflation évaluée a 6 % en 2023, avec un pic au 1^{er} semestre, avant une décrue a 4 % prévue fin 2023. Vincennes a su réagir via des économies d'énergie conséquentes et un effort d'optimisation des coûts qui assurent une stabilité du budget malgré ces augmentations.

« Un budget stable malgré une inflation en très nette hausse »

Pour l'électricité et le gaz, Vincennes fait partie des syndicats mixtes intercommunaux SIPPEREC et SIGEIF, qui offrent une force de négociation importante et des tarifs plus avantageux malgré la conjoncture. Dans le budget 2023, la hausse prévisionnelle (+2,7 M€, soit +109 %) des coûts de l'électricité, du gaz et du carburant nécessaires aux équipements publics et véhicules explique intégralement celle des charges à caractère général. Le plan de sobriété engagé par les services municipaux permet de réduire de 10 % les consommations de gaz et d'électricité, tandis que l'utilisation d'un plus grand nombre de véhicules électriques permet de baisser la consommation de carburant et l'émission de carbone.

ZOOM SUR...

Autofinancement: l'assurance de projets d'avenir

Pouvoir financer ses proiets sans recours immodéré à l'emprunt ? Tel est l'objectif de l'équipe municipale, qui a toujours mis un point d'honneur à garantir à la Ville des capacités d'autofinancement importantes. Cette année, elles représentent 12,1 M€, soit +3,8 % (+ 400 K€) par rapport au budget 2022. En clair. Vincennes a les capacités pour lancer les projets nécessaires à la préservation de la qualité de services et de cadre de vie qui font son ADN et assurent son attractivité. C'est aussi le gage que le contribuable de demain ne se verra pas sollicité outre mesure pour rembourser les investissements d'aujourd'hui.



Dans ce budget, Vincennes consacre 8,5 M€ à la concrétisation des 118 actions inscrites dans le Pacte éco-citoyen. Un effort important (dépenses de fonctionnement et investissement) mais essentiel pour « s'adapter au changement climatique, renforcer la présence de la nature en Ville, modérer les nuisances qui sont liées à ces changements tout en poursuivant l'amélioration des équipements publics et du cadre de vie pour chaque habitant. », rappelle le maire Charlotte Libert-Albanel.

FOCUS

Les principaux investissements votés en 2023

Renaturation, aménagements urbains et équipements publics constituent les trois axes du programme pluriannuel d'investissement. 2023 voit l'aboutissement ou la mise en œuvre de projets d'ampleur, comme le nouveau complexe sportif et la rénovation du Centre Georges-Pompidou, mais aussi l'accélération des actions décidées dans les Plan Inclusions et Handicaps, Vélo et mobilités douces et Pacte éco-citoyen. À Vincennes, c'est déjà demain!

RENATURATION: VINCENNES PASSE AU VERT!

« Une politique de développement durable et de transition écologique pragmatique »

La Ville poursuit le programme du Pacte éco-citoyen voté l'an dernier, notamment par le renforcement de la végétalisation de nos quartiers. L'ambition est d'augmenter la superficie végétalisée en ville, de créer des îlots de fraîcheur et des espaces de respiration dans tous les quartiers, à moins de 10 mn de chaque habitant.

1,8 M€ sont consacrés à la renaturation :

- Réalisation de nouveaux jardins de proximité : 0,6 M€
- Aménagement du square Saint-Louis à l'Ouest : 0,4 M€
- Réhabilitation du mail du 8 Mai 1945 en centre-ville : 0,4 M€
- Végétalisation des toitures de certains équipements communaux : 0,4 M€





AMÉNAGEMENTS URBAINS : DES PROJETS DE VOIRIE ÉCLAIRÉS !

« Anticiper les besoins de demain pour une ville sûre et belle »

Faire rimer mobilités et fluidité: un objectif fort pour Vincennes, qui a à cœur de simplifier et décarboner les déplacements, mais aussi de modérer la vitesse et sécuriser les quartiers. Le corollaire étant un abaissement du niveau sonore, bénéfique à chacun. Vincennes poursuit donc son programme de rénovation et de réhabilitation de la voirie avec des projets ambitieux tels que la rénovation complète de la rue des Laitières. Prévue également : la requalification tant attendue de l'avenue de Paris.

6,4 ME sont dédiés en 2023 aux aménagements urbains :

Circuler en toute sécurité

- Création d'espaces apaisés et de réhabilitation de la voirie : 1,7 M€
- Rénovation complète de la rue des Laitières : 1,2 M€



Améliorer le cadre de vie

- Finalisation du « projet de ville » incluant la partie sud du cours Marigny, le tronçon de l'avenue de Nogent et les trottoirs nord des abords du château : 2,4 M€
- Requalification de l'avenue de Paris (en coordination avec le Département du Val-de-Marne et la Région Île-de-France) : 0,2 M€
- Modernisation de l'éclairage public – passage en LED : 0,7 M€

Et aussi...

 Renforcement du maillage des caméras de video-protection : 0,2 M€







ÉQUIPEMENTS PUBLICS : LE BIEN-VIVRE À VINCENNES POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

« Construire, entretenir et rénover les équipements publics, c'est investir concrètement sur l'avenir »

2023 marque de grandes avancées dans la modernisation de la ville. L'investissement le plus important concerne la rénovation totale du centre culturel et sportif Georges-Pompidou. Mais les projets concernent tous les quartiers: à l'Est, le lycée à sections internationales (construit par la Région Île-de-France) ouvrira ses portes dès la rentrée prochaine. Le complexe sportif attenant actuellement en construction ouvrira ensuite au dernier trimestre, sous réserve du bon approvisionnement en matériaux, avec lequel il faut composer actuellement. Par ailleurs, pour les tout-petits, une nouvelle crèche Villa Aubert est en cours d'aménagement.

L'effort de modernisation des équipements publics s'élève à

14,1 M€ en 2023 :

- Rénovation des façades de l'école de l'Ouest élémentaire : 1,1 M€
- Fin des travaux du complexe sportif rue Defrance : 3,5 M€
- Rénovation du centre de vacances d'Habère-Poche (Haute-Savoie) : 2,7 M€
- Ouverture en 2024 de la nouvelle crèche Villa Aubert : 2 M€



- Rénovation complète du centre culturel et sportif Georges-Pompidou : 5,1 M€
- Programmation de la performance énergétique des bâtiments publics : 0,5 M€

 Poursuite de la mise en conformité des équipements et espaces publics au regard des plans en faveur de l'accès des personnes handicapées : 0,3 M€

Et aussi...

- Versement de surcharges foncières (subventions) aux bailleurs en faveur de la réalisation de logements sociaux : 2,7 M€
- Acquisition de biens immobiliers destinés au logement social ainsi qu'à la réalisation de nouveaux espaces verts : 3 M€

